

Image not found or type unknown



## Forclusion ou prescription?

Par **gwadasly**, le **10/11/2010** à **08:43**

Bonjour, rnj'ai contracté en 1994 un credit à la consommation rnj'ai pa honorer tous mes paiements.rnje n'ai jamais eu de courrier d'huissiers ou du tribunalrnaujourd'hui un contentieux me harcele pour celui ci rnma question : a t'il le droit de la faire?rnais je le droit d'appliquer le délais de forclusion ou prescription?rn rnMerci beaucoup pour votre réponse